

# Inauguration de l'Espace Mis et Thiennot à Beaulieu le 21 septembre 2019

Madame la Conseillère départementale  
Messieurs les Maires  
Mesdames, Messieurs les élus  
Madame la Présidente du Comité de soutien Mis et Thiennot  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Administration  
Mesdames, Messieurs

Les excuses de M. le Préfet  
de Mme le Sous-Préfet  
de Mme la Sénatrice  
de Mesdames et Messieurs les Maires

Nous sommes réunis aujourd'hui à Beaulieu en ce lieu pour honorer un combat juste, le combat qui a bouleversé à jamais la vie de 14 personnes, plus particulièrement pour Raymond Mis et Gabriel Thiennot injustement condamné pour un meurtre qu'ils n'ont pas commis.

Votre présence, Madame Thiennot avec votre fils Thierry, témoins vivants d'une des plus graves erreurs judiciaires du 20ème siècle.

N'oublions pas le texte le plus emblématique de la constitution française, Article 9, qui rappelle que tout citoyen est présumé innocent et que la justice ne doit pas être le fait d'un lynchage ou engendrée par la torture et que l'on ne peut pas faire justice soi-même.

Voici ce qui est inscrit dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

Liberté - Egalité - Fraternité

Devise de la France, ces lieux symboles de la République, ces lieux où leur principale mission est de satisfaire les besoins quotidiens de la population, ces lieux où il est inscrit en grandes lettres.

Liberté : Mais quelle liberté, celle que la justice a volée à Raymond et Gabriel ?

Egalité : Cette égalité où il est question d'absence de toute discrimination entre les êtres humains sur le plan de leurs droits. Raymond et Gabriel, ont-ils eu cette égalité ?

Fraternité : Quelle fraternité, celle de la politique de la main tendue, fraternitas en latin, qui désigne les relations entre frères, entre peuples ? Quelle fraternité, celle des liens de solidarité et d'amitié entre des êtres humains ? Raymond et Gabriel ont-ils eu cette Fraternité ?

.../...

Lors de la projection du film « Présumés coupables » le 30 mars 2019 dans la salle polyvalente de Beaulieu, Gabriel Thiennot, lors d'une interview laisse échapper ses larmes et déclare « Excusez-moi ». Ce n'est pas à vous, Monsieur Thiennot, de présenter vos excuses, c'est à la Justice de le faire. C'est à la Justice de reconnaître qu'elle a condamné à tort deux innocents.

C'est à la Justice de reconnaître ses multiples erreurs.

C'est à la Justice d'accepter maintenant la révision du procès, pour que Justice leur soit enfin rendue.

N'oublions jamais, c'est cette même justice qui a jugé des aveux volés sous 7 jours de torture, torture qu'aucune personne ici présente n'aurait pu endurer si longtemps.

Cette justice doit maintenant rendre l'honneur qu'elle a volée à Raymond Mis et Gabriel Thiennot.

La Commune de Beaulieu, par la voix de son Conseil Municipal, a choisi d'honorer la mémoire de Raymond et Gabriel ; par cette plaque, leur mémoire sera en ce samedi, 21 septembre 2019, gravée à jamais dans notre patrimoine communal.

Merci. Respect à tous.

Alain Ovan, Maire de Beaulieu